

Le lac de Mirande accessible



Le lac de Mirande accessible

Suite à la demande de dérogation effectuée par le maire, la Préfète du Gers a autorisé, sous condition du respect des mesures barrières et de distanciation, l'ouverture du lac de Mirande pour les promeneurs à pieds ou vélo et les membres des clubs de pêche et de canoé-kayak.